

Nombre de membres en exercice	15
Poste vacant	1
Membres présents	11
Pouvoirs	0
Exprimés	11
Oui	11
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240605-DEL-2024-35-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence d'Estelle DELMOND, 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation : 30 mai 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel
THEYS.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-35

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente rappelle que le PETR a lancé une consultation auprès des banques pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 260 000 € ou de 280 000 €.

Deux offres ont été reçues dont une, celle de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin qui correspond le mieux aux attentes du PETR en termes de coût et de praticité dans son utilisation.

- Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :
- Montant : jusqu'à 280 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux d'intérêt : taux révisable : ESTER + 0,63 % ou taux fixe à 4,20 %
 - Périodicité de facturation des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
 - Pas de frais de dossier
 - Commission d'engagement : 0,20 %
 - Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours quotidien moyen, payable selon les mêmes modalités que les intérêts.
 - Process de traitement automatique :
 - Tirage : crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
 - Pas de montant minimum pour mise à disposition et remboursement des fonds avec transmission par Internet et possibilité de virement des fonds dans la journée
 - Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que les intérêts.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :


- valident la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin pour une ligne de trésorerie d'un **montant de 280 000 € à un taux fixe de 4,20%** pour **une durée de 12 mois selon les modalités présentées ;**

- autorisent la 1^{ère} Vice-Présidente ou le Président à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de la ligne de trésorerie ;

- autorisent la 1^{ère} Vice-Présidente ou le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**La 1^{ère} Vice-Présidente,
Estelle DELMOND**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Estelle Delmond', written over the printed name.